

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80

Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

CONSEIL NATIONAL OUVRIER

Décision du Congrès de Nantes 1894

AUX FÉDÉRATIONS NATIONALES DE SYNDICATS

CITOYENS,

Conformément aux décisions prises au Congrès National, qui s'est tenu à Nantes, du 17 au 22 Septembre 1894, le Conseil National Ouvrier, composé de Délégués des Fédérations de Métiers et de Bourses du Travail, est définitivement constitué

Il convient de rappeler le rôle qui lui incombe

ROLE DU CONSEIL NATIONAL

- A. Statistique du Travail et de ses conditions en France.**
- B. Intervention dans les Grèves.**
- C. Initiative pour la constitution des Fédérations Nationales de Métiers.**
- D. Organisation chaque année d'un grand Congrès National réunissant l'ensemble du prolétariat français.**

L'importance d'une pareille mission n'échappera à personne.

Le rôle du Conseil National est d'opposer aux statistiques gouvernementales, erronées par le manque de documents, ou tronquées par des intérêts de classe, des chiffres certains, basés sur des rapports d'une véracité incontestable puisqu'ils seront l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Il saura, lorsqu'éclateront des grèves, conséquences du régime capitaliste, fournir à l'opinion publique la justification de ces mouvements de la misère.

Emanation directe des Congrès Nationaux, il aura l'initiative autorisée que lui conféreront ces assises annuelles du travail.

Le Conseil National en un mot, par sa composition même, né d'un désir sincère d'Union ouvrière, sera le point de jonction de tout ce qui contribue à la cause sacrée de l'affranchissement.

Tous les pionniers de l'émancipation comprendront leur devoir de solidarité et pas une Fédération ne manquera à l'appel.

Que les organisations centrales qui n'ont pas encore nommé leurs représentants le fassent sans tarder, et bientôt aux yeux inquiets de l'égoïsme capitaliste nous apparaitrons formidables par notre science et par notre solidité.

Vivent les Syndicats !

Vive le Conseil National ouvrier !

Par Ordre, le Secrétaire,

A. LE BIBOUL

SOMMAIRE

Conseil National Ouvrier. — Convocations. — Permanence.

Partie Officielle. — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission de Propagande. — Rapport financier. — Rapports de la Commission Exécutive. — Rapport pour le Téléphone. — Lettre au Maire. — Conseil National Ouvrier. — Rapport de Trignac.

Partie non Officielle. — Fédération des Bourses du Travail de France. — Budget des Classes Ouvrières. — Noble initiative. — La misère n'existe pas. — Enrichi par le Travail. — Mouvement social.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL — Mardi 19 février, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE — Jeudi 28 février et mardi 12 mars, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE — Mardi 5 mars, à 8 heures du soir.

COMMISSION DU BULLETIN — Tous les lundis, à 8 heures du soir.

COMMISSION DE PROPAGANDE — Tous les samedis, à 8 heures du soir.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour le Comité Général de Mardi prochain 19 Février.

AVIS

Les camarades porteurs de billets de la tombola des mineurs du Bousquet d'Orb sont priés d'en adresser le montant dans le plus bref délai au secrétariat de la Bourse du Travail, afin de le faire parvenir aux intéressés.

6^e Congrès National Corporatif

Nous rappelons à toutes les organisations ouvrières que le Comptendu officiel du 6^{me} Congrès national est en vente au prix de 0 fr. 75 pris à la Bourse du Travail de Nantes ou dans les principales Bourses du Travail de France.

Il forme une belle brochure in-octavo Jésus contenant 126 pages de texte.

Ayant fait de grands frais pour l'impression de ce travail complet, nous comptons sur les militants pour la propagation et la vente de cette brochure.

Pour le recevoir franco par la poste, adresser 0 fr. 95 en timbres-poste, au Secrétariat de la Bourse du Travail de Nantes.

PERMANENCE

DU 21 FÉVRIER AU 20 MARS

De 8 heures à 10 heures du soir.

| | | | |
|----------------------|-----------------|--------|------------------|
| 21 Février | Rochette | 7 Mars | Rigneau |
| 22 — | Desourme | 8 — | Tulève |
| 23 — | Apert | 9 — | Béty |
| 25 — | Gougeon | 11 — | Garnavaux |
| 26 Mardi-Gras | | 12 — | Guérin, ébéniste |
| 27 — | Guérin, boîtier | 13 — | Guinet |
| 28 — | Hocmard | 14 — | Hougward |
| 1 ^{er} Mars | Huchet | 15 — | Lamendé |
| 2 — | Isambart | 16 — | Louis |
| 4 — | Léléon | 18 — | Le Palmec |
| 5 — | Maillet | 19 — | Lesimple |
| 6 — | Pouzelgues | 20 — | Rochette |

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 22 janvier 1895

Présidence du citoyen Lepage.

Assesseurs : Guérin (des boîtiers), et Hougward.

Étaient présents : Blanchard, Martin, Léléon, Desourmes, Béty, Huchet, Pouzelgues, Prunier, Maillet, Lesimple, Louis, Ribrac, Lucas, Lepage, Guérin (des boîtiers), Colombe, Hougward, Baugars, Malville, Bretauière, Apert, Tulève, Rambaud, Denis, Gaulay, Lebiboul, Hocmard, Ledœuff, Rousselot, Lagarde, Garnavaux, Lamandé, Lepalmec, Riou, Josselin, Branchu, Blin.

Excusés : Dillot, Méau, Nias, Cadieu, Rueilland, Templé, Letessier, Portais, Trochard et Guérin (des ébénistes).

L'ordre du jour appelle l'élection de trois membres au conseil d'administration.

Béty, Lucas et Ribrac sont nommés scrutateurs, qui donnent le résultat suivant :

Votants : 37.

Majorité : 19.

Ont obtenu : les citoyens Malville, 18 voix ; Lagarde, 15 ; Rambaud, 14 ; Le Biboul, 10 ; Lesimple, 9 ; Ribrac, 8 ; Le Palmec, 7 ; Garnavaux, 3 ; Richard, 3 ; Riou, 5 ; Tulève, 5 ; Prunier, 2 ; Béty, 2 ; Lamandé, 1 ; Maillet, 1 ; Martin, 1 ; Portais, 1 ; Juguet, 1 ; Louis, 1.

Aucun membre n'ayant obtenu la majorité absolue, un deuxième tour est nécessaire.

Les citoyens Malville, Lagarde et Rambaud, qui ont obtenu le plus de voix, sont élus à mains levées.

Le citoyen Le Palmec donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif à la reconnaissance d'utilité publique des Bourses du Travail de France.

Après une deuxième lecture, le Comité général adopte le projet de loi présenté par la Fédération des Bourses du Travail de France.

Le citoyen Le Palmec lit son deuxième rapport ayant trait à l'installation du téléphone à la Bourse du Travail et donne connaissance de la démarche de la sous-commission qui a été nommée à cet effet. L'installation, dit le rapporteur, coûterait

300 francs, et l'abonnement à l'année coûterait 200 francs.

Le Biboul voudrait qu'une démarche sérieuse soit faite auprès de l'administration municipale à ce sujet, car l'installation du téléphone rendrait des services incalculables.

Garnavaux voudrait que chacun y mette un peu de bonne volonté et que ce ne soit pas les mêmes qui soient toujours en courses.

Maillet voudrait que ce soient les mêmes délégués qui ont ouvert les pourparlers et les démarches qui aillent jusqu'au bout.

Le Biboul. — J'ai voté avec d'autant plus d'empressement les résolutions du rapport Le Palmec relatif au téléphone, qu'elles sont connexes avec la proposition que je vais faire tout à l'heure au sujet du bureau d'embauchage.

Je considère le service de placement comme l'attribution la plus importante de la Bourse du Travail. Il est de notre devoir d'en assurer le bon fonctionnement et de ne négliger aucune amélioration qui doive en agrandir l'action.

Or, je viens dire ici que ce service, tel qu'il fonctionne actuellement avec le personnel de la Bourse, n'est pas suffisamment assuré. Il a été indispensable de séparer le secrétariat du bureau d'embauchage. Le concierge seul reste pour ce service. Ce dernier, par suite des offres d'emploi, se voit forcé d'aller au domicile de certains inscrits, et de sortir également pour d'autres raisons administratives, correspondances, etc.

Par ce fait, le bureau se trouve momentanément désert ; le service est fait par la complaisance de quelque camarade.

Cela constitue, à mon avis, un état de choses vicieux.

Le service de placement ne peut être interrompu une seule minute de l'ouverture de la Bourse à sa fermeture.

Nous devons insister sur ce point, attendu que si nous voulons qu'un jour l'existence même de la Bourse du Travail soit intimement liée aux intérêts de la population, il faut que la population ait pu apprécier les services qu'une pareille institution peut rendre.

Je dépose donc la proposition suivante :

« Considérant que le service du placement n'est pas suffisamment assuré par le concierge, qui très souvent s'absente pour des raisons administratives, propose qu'une demande de subvention supplémentaire de 600 francs soit faite à la municipalité, dans le but d'adjoindre au concierge un courtin chargé des courses et commissions de la Bourse du Travail.

» Signé : A. LE BIBOUL. »

Le citoyen Lepalmec appuie la proposition Le Biboul et demande de nommer une commission supplémentaire de deux membres pour se joindre à la commission du téléphone, et que la commission des finances soit convoquée pour s'entendre avec les dites commissions pour qu'une démarche sérieuse soit faite en ce sens auprès de l'administration municipale.

Sont nommés pour la délégation supplémentaire, les citoyens Maillet et Le Biboul.

Rapport du citoyen Béty. La vente du « Bulletin de la Bourse ».

Le rapporteur trouve dans son rapport que le Bulletin ne peut plus être vendu à 5 centimes car, avant la diminution du prix, la vente ne rapportait presque rien, et depuis la diminution, il serait plutôt à la charge de la Bourse du Travail.

Le rapporteur conclut en demandant l'augmentation du prix du Bulletin à 1 fr. 50 par an aux abonnés et 1 fr. par an aux syndicats.

Le citoyen Malville trouve que le Bulletin n'est pas intéressant vis-à-vis de la classe ouvrière qui s'occupe davantage des articles du Bulletin que des procès-verbaux; et en fait d'article, il ne trouve rien intéressant la classe ouvrière.

Une discussion s'engage entre les citoyens Le Biboul, Maillet, Béty, Riou, Denis et Colombe au sujet des articles à insérer. Le citoyen Riou, parlant de son rapport, blâme la Commission du Bulletin de ne pas l'avoir inséré.

Les citoyens Le Biboul, Ribrac et Maillet font observer au citoyen Riou qu'ils n'ont pas crû devoir insérer au Bulletin un rapport non officiel.

Riou déclare qu'il tient à la disposition de la Commission son rapport officiel et non non officiel.

Le citoyen Malville déclare également que l'on devrait insérer au Bulletin le nombre des ouvriers et ouvrières de Nantes qui sont sans travail et dans l'indigence.

Le Biboul, Blanchard, Tulève et Colombe font observer que ce travail est attribué à la Commission de statistique et non à la Commission du Bulletin.

Le rapport Béty, mis aux voix, est adopté.

Révision des règlements

Une discussion, toute courtoise, s'engage à ce sujet. Blanchard et Tulève font remarquer que toutes les Commissions sont renouvelées et ont déjà donné de bons résultats et que nous devrions les laisser à l'œuvre. Le Comité décide qu'il n'y a pas lieu de révision de règlement tant qu'à présent.

Le citoyen Colombe donne connaissance de l'appel du Comité de la grève des tisseurs de Roanne.

Tulève fait remarquer que le citoyen Blanchard, trésorier de la Bourse du Travail, ne travaille pas depuis un mois; c'est aussi une victime du devoir, nous devons donc lui venir en aide.

Il demande au Comité général de voter la somme de 50 francs à titre d'avance, à seule fin qu'il puisse quitter Nantes pour chercher du travail ailleurs; ensuite faire appel à la solidarité des travailleurs et ouvrir des souscriptions à seule fin que la somme de 50 francs rentre dans la caisse de la Bourse.

Les citoyens Mallet et Le Palmec appuient chaleureusement cette proposition.

La proposition Tulève est adoptée.

Ensuite Colombe fait élire un trésorier en remplacement du citoyen Blanchard, démissionnaire. Le citoyen Tulève est élu trésorier de la Bourse du Travail, à main levée.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire adjoint: CH. LAMANDÉ.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du 12 février

Présidence du citoyen Garnavaux.

Sont présents: Béty, Garnavaux, Houg-mard, Louis, Desourme, Apert, Gougeon, Guérin des boitiers, Hocmard, Isambart, Regnault, Tulève.

Absents: Guérin des ébénistes, Guinet, Le Palmec, Rochette, Huchet, Leléon, Pouzelgues.

Excusés: Lamandé, Lesimple, Maillet.

Commission de contrôle.

Présent: Ribrac.

Correspondance.

Lettre du citoyen Lamandé donnant sa démission de secrétaire-adjoint à la Bourse du Travail. Le Comité général aura à pourvoir à son remplacement.

Lettre de Tulève, élu trésorier, donnant sa démission de membre de la sous-commission des finances. Le citoyen Regnault des ajusteurs est nommé pour le remplacer.

Lettre du Comité de vigilance demandant à ce que la questure mette une salle à la disposition des Conseillers prud'hommes ouvriers pour établir une permanence le soir une fois par semaine (Adopté).

Lettre des tanneurs et corroyeurs désignant un délégué au Comité général.

Correspondances diverses à Rennes, à Roanne pour envoi de fonds, à la Question sociale, à Bordeaux, Saint-Etienne et Alger pour les tailleurs d'habits, à l'Union des Travailleurs de Brest, de la Société de bienfaisance des écoles laïques, de Boulogne-sur-Mer, renvoyée à son auteur. Manifeste du Comité de la grève générale. Lettre du ministère du Commerce. (Approuvé).

Circulaire de la Fédération des Bourses du Travail et lettre du citoyen Braun, délégué de la Bourse du Travail de Nantes au Comité fédéral.

Sur la proposition de Colombe et Tulève, le secrétaire général devra répondre à Braun, conformément à la décision prise par le Comité général, et envoyer trois mois de cotisations sur la circulaire concernant le 4^e Congrès qui doit se tenir à Nîmes au mois de juin prochain. Une sous-commission, composée des citoyens Hocmard, Gougeon et Isambart, est chargée d'étudier cette question et de soumettre son rapport à la réunion de mars.

Au nom de la commission des finances, Tulève donne lecture du rapport financier de l'exercice 1894, inséré d'autre part, et qui, après quelques explications, est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à la nomination de trois membres à la commission de travail et statistique.

Sont nommés: Béty, Apert, Lesimple.

Au sujet de la souscription ouverte par la presse nantaise au profit des nombreux ouvriers sans travail, Colombe propose le vœu suivant, qui est adopté à l'unanimité:

« La Commission exécutive de la Bourse du Travail, réunie le mardi 12 février,

» Considérant,

» Que la souscription qui va être ouverte » par la Presse nantaise en faveur des ouvriers victimes de l'hiver rigoureux que

» nous subissons, devant être répartie, » ainsi qu'il a été annoncé, moitié au Bureau de Bienfaisance, un quart à l'Evêché, un quart au Pasteur protestant et » un quart au Rabbin israélite, les secours » seront distribués à leur clientèle habituelle de pauvres, et les véritables travailleurs, qui ont trop de dignité pour » tendre la main, ne recevront aucun allègement à leurs privations;

» Emet le vœu:

» Que la répartition du produit de la souscription soit confiée aux bureaux des » Syndicats ouvriers qui connaissent tous » les membres de leur corporation, SYNDIQUÉS ou NON, et savent ceux qui » sont réellement victimes du chômage;

» Que tout au moins, chaque Syndicat » soit appelé à nommer un délégué pour » faire partie de la Commission de répartition;

» Elle émet le même vœu pour la souscription qui devrait être organisée par la » Municipalité ou les fonds de secours qui » devraient être votés par elle. »

Tulève demande à ce que les secrétaires de la Fédération du Bâtiment et de la Fédération de la Métallurgie aient leur entrée dans le Bureau d'Embauchage. (Adopté).

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Le secrétaire général,

D. COLOMBE.

COMMISSION DE PROPAGANDE

Séance du 19 janvier

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Sont présents: Colombe, Malleville, Blanchard, Tulève et Le Biboul.

Est élu secrétaire de la commission, le citoyen Le Biboul.

Colombe et Tulève passent en revue l'état de santé de plusieurs syndicats. Les uns sont fort anémiés, les autres, par une attraction fort compréhensible, mais peu respectable, résident chez Mme Guiton.

Il faut du réconfortant pour les premiers, un relèvement moral pour les seconds. Après une longue dissertation sur ces deux traitements, il est décidé de s'occuper des tonneliers, des galochiers, des cordiers, des confiseurs et des tailleurs d'habits.

Le secrétaire est chargé de se mettre en communication avec ces trois groupes.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire, LE BIBOUL.

Séance du 2 février

Sont présents: Garnavaux, Tulève, Malville, Colombe et Le Biboul.

Il est donné lecture de lettres adressées aux syndicats des tonneliers et des cordiers, ainsi qu'au camarade Garès. Aucune réponse n'est parvenue.

Colombe rend compte du mandat qui lui a été confié dans l'intervalle de la dernière réunion, au sujet de Trignac. Il y a fait de la bonne besogne, mais il constate que nous devrions y aller très souvent, ce pays étant un centre ouvrier très important.

Tulève renchérit sur cette proposition et, estimant que le devoir du Comité de propagande étant de toujours être en relations avec un syndicat aussi plein d'avenir, propose d'établir un roulement de tous les membres et d'y déléguer, à chaque réunion mensuelle, un camarade, à seule fin de soutenir leur énergie, voir même de la vivifier.

Adopté.

Après quelques renseignements fournis par Colombe sur les tailleurs d'habits, la séance est levée.

Le secrétaire : A. LE BIBOUL.

COMMISSION DES FINANCES ET DE CONTROLE

Séance du 8 janvier 1895.

Présent (finances), Louis Tulève; absent, Guérin.

Présents (contrôle), Malville, Ribrac; absents, Dudot, Branchu, Guinet, Martin.

Les deux commissions ont été convoquées pour épurer les comptes de l'année 1894, qui ont été reconnus exacts et très bien tenus par les membres présents.

Le secrétaire de séance : RIBRAC.

Il est dû à la Bourse par :

| | |
|-----------------------|---------------|
| Débiteurs divers..... | 22 75 |
| En caisse..... | 239 68 |
| | <u>262 43</u> |
| Débet..... | 70 22 |

| | |
|--|-----------------|
| Nous restons donc avec un déficit de 70 22. | |
| Mais comme l'apport des syndicats qui est prévu à..... | 2.000 00 |
| Plus solde débiteur de..... | 277 45 |
| | <u>2.277 45</u> |
| N'a été couvert par eux que pour la somme de..... | 2.003 18 |
| Ils restent redevables de la somme de..... | 274 27 |
| | <u>2 277 45</u> |
| Somme égale.... | |

Cette différence de recettes de la part des Syndicats doit être attribuée à différentes causes, entre autres, les grèves qu'on eut à soutenir certaines corporations et le chômage causé par cet hiver si rigoureux, nous avons l'espoir que cette somme rentrera en partie.

L'inventaire nous donne la somme de 334.85 qui est une valeur à ajouter à notre avoir.

La situation financière sans être florissante, doit se considérer comme bonne, l'inventaire nous donne une plus value. Donc, nous pouvons dire que notre budget n'a qu'un déficit fictif.

Nantes, le 10 février 1895.

Pour la Sous-Commission des Finances,

Le Rapporteur,

M. TULÈVE.

RAPPORT FINANCIER DE LA BOURSE DU TRAVAIL (ANNÉE 1894)

CITOYENS,

La Sous-Commission des Finances a le devoir d'expliquer au Comité Général le retard apporté dans le dépôt de son rapport. Le Congrès, en donnant un surcroît de besogne aux fonctionnaires de la Bourse, doit entrer en première ligne. La démission successive de deux trésoriers dans le courant de l'année financière, avait également apporté une certaine perturbation dans la mise à jour des écritures de comptabilité; pour ces causes, votre Sous-Commission s'est trouvée dans l'impossibilité absolue de vous soumettre plus tôt l'état financier de la Bourse du Travail.

Etat des Finances de la Bourse du Travail, exercice clos au 31 Décembre 1894

| | Doit | Avoir | Débiteurs | Créditeurs |
|---|------------------|------------------|---------------|---------------|
| Subvention municipale..... | 5.900 » | 5.900 » | » » | » » |
| Administration de la Bourse..... | 3.500 » | 3.500 » | » » | » » |
| Frais de bureau..... | 604 10 | 604 10 | » » | » » |
| Jetons de présence..... | 712 35 | 712 35 | » » | » » |
| Bibliothèque..... | 369 80 | 369 80 | » » | » » |
| Imprimés..... | 161 50 | 250 » | » » | 88 50 |
| Outillage du Concierge..... | 50 » | 50 » | » » | » » |
| Imprévu..... | 1 006 77 | 1.006 77 | » » | » » |
| Bulletin officiel..... | 1.046 95 | 1.162 50 | » » | 115 55 |
| Syndicats..... | 2.777 45 | 2.003 18 | 274 27 | » » |
| Créditeurs divers (pour diverses factures dues au 31 Décembre)..... | 1.246 40 | 1.579 05 | » » | 332 65 |
| Débiteurs divers (avances à divers Syndicats)..... | 417 10 | 94 35 | 22 75 | » » |
| Compte Chevé..... | 138 95 | 138 95 | » » | » » |
| Caisse..... | 7.064 85 | 6.825 17 | 239 68 | » » |
| | <u>24.196 22</u> | <u>24.196 22</u> | <u>536 70</u> | <u>536 70</u> |

Les recettes prévues pour la marche de la Bourse, pendant l'exercice clos au 31 décembre 1894, étaient de :

| | |
|--|----------------|
| Dues par la Ville pour une somme de..... | 4.500 » |
| Apport des Syndicats..... | 2.000 » |
| Total..... | <u>6.500 »</u> |

Les dépenses prévues étaient :

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Administration de la Bourse..... | 3.500 » |
| Frais de bureau..... | 600 » |
| Jetons de présence..... | 600 » |
| Bibliothèque..... | 250 » |
| Imprimés..... | 250 » |
| Outillage du Concierge..... | 50 » |
| Imprévu..... | 300 » |
| Bulletin officiel..... | 950 » |
| Total..... | <u>6.500 »</u> |

Les comptes d'administration de la Bourse, frais de bureau, jetons de présence, bibliothèque, outillage du concierge, imprévu et compte Chevé se trouvent soldés.

Les comptes suivants se soldent comme suit :

| | |
|--------------------------------|---------------|
| Imprimés par un crédit de..... | 88 50 |
| Bulletin officiel..... | 115 55 |
| Créditeurs divers..... | 332 65 |
| | <u>536 70</u> |
| Syndicats par un débit de..... | 274 27 |
| Débiteurs divers..... | 22 75 |
| Caisse..... | 239 68 |
| | <u>536 70</u> |

Somme égale.....

Inventaire

| | |
|------------------------|---------------|
| Frais de bureau..... | 400 30 |
| Imprimés..... | 60 75 |
| Bulletin officiel..... | 7 20 |
| Imprévu..... | 116 50 |
| | <u>334 85</u> |

Afin de bien vous faire saisir ces comptes, nous devons vous montrer la situation sous la forme suivante :

Il est dû par la Bourse à créditeurs divers, savoir :

| | |
|----------------------------------|---------------|
| A nos fournisseurs..... | 272 65 |
| A la Fédération des Bourses..... | 60 00 |
| | <u>332 65</u> |

Rapport de la Commission Exécutive

SUR LA

QUESTION DE LA VENTE DU BULLETIN

Camarades,

Chargé par la Commission exécutive de venir rappeler au Comité général les considérants qui ont motivé le vote émis dans la séance du 16 octobre de l'année dernière et les résultats qui, aujourd'hui, en découlent, permettez-moi de reprendre la question un peu plus haut et vous exposer le but primordial qui a guidé les militants qui ont créé la Bourse du travail et préconisé un chapitre spécial pour la publication du Bulletin officiel.

Je ne parlerai pas, car je n'en ai pas le mandat, de la façon dont il a été rédigé. Ceux que nous avons chargés de sa rédaction ont toujours fait leur devoir dans la mesure de leurs forces. Nous ne pouvons les critiquer, puisqu'ils étaient nommés par nous. Aussi, je ne puis que remercier de leur dévouement ceux qui sont passés,

et encourager ceux qui sont désignés pour marcher dans l'avenir.

Dans l'esprit des délégués qui ont élaboré nos règlements, le Bulletin devait et doit, à notre avis, servir à faire connaître à tous le résultat de nos travaux. Dans sa partie non officielle, faire connaître les *desiderata* de tous les travailleurs de Nantes et d'ailleurs, et par des articles essentiellement corporatifs, engager les travailleurs à se grouper sous la bannière du syndicat.

En outre, faire connaître à la masse ouvrière les infamies de la classe patronale, combattre les abus qui existent dans les ateliers; en un mot, marcher à l'affranchissement du prolétariat.

En partie, nous avons réussi; mais si au budget de la Bourse du travail, le Bulletin est inscrit pour la somme de 950 francs, nous ne devons pas oublier que le budget général est insuffisant et que la vente d'un certain nombre de numéros devait faciliter la marche de notre institution.

Au début, les camarades s'occupaient de la vente, et nous avions confiance dans l'avenir. Aujourd'hui, tout est abandonné. C'est pourquoi notre secrétaire général vous signalait ce fait regrettable dans la réunion du 16 octobre et que vous décidiez d'abaisser le prix du numéro à 5 centimes, avec l'espoir que la vente du Bulletin irait en augmentant.

Deux mois d'expérience nous ont prouvé que cette décision n'avait produit aucun effet.

Plusieurs propositions ont été faites, à ce sujet, à la commission exécutive, et, après un examen approfondi, nous avons pensé devoir vous soumettre la proposition suivante:

Art. 1^{er}. — Le prix du Bulletin officiel de la Bourse du travail reste fixé à 10 centimes le numéro, à 1 fr. 50 l'abonnement d'un an et 80 centimes celui de six mois.

Art. 2. — Pour les syndicats, le prix est fixé (quel que soit le nombre) à 5 centimes le numéro, 1 franc l'abonnement d'un an et 50 centimes celui de six mois pris au syndicat.

Par ce moyen, nous espérons que nos camarades sauront comprendre que malgré nos difficultés budgétaires, et en face de la somme minime à déboursier pour chacun d'eux, ils voudront aider à la vitalité et à la prospérité du véritable organe de la population ouvrière organisée.

Le rapporteur, BÉTY.

RAPPORT de la Commission Exécutive, relatif au projet de reconnaissance d'utilité publique des Bourses du Travail, proposé par le Comité Fédéral.

Citoyens,

La commission exécutive, dans sa séance du 15 janvier, après avoir entendu la lecture du projet de loi relatif à la reconnaissance d'utilité publique des Bourses du Travail, vous prie de bien vouloir sanctionner par un vote la prise en considération votée à l'unanimité par ladite Commission.

Les délégués de Nantes au Congrès de Marseille en avaient fait la proposition:

nous espérons, camarades, que par le vote que vous allez émettre, vous direz que nous avons bien fait.

*Le Rapporteur,
LE PALMEC.*

RAPPORT

De la Sous-Commission nommée par la Commission exécutive pour l'établissement du téléphone à la Bourse du travail.

Dans sa réunion du 15 janvier dernier, la Commission exécutive avait à examiner les moyens d'assurer la permanence quotidienne du soir. Au cours de la discussion, le citoyen Le Palmec déclara qu'il y avait une chose qui avait été trop négligée pour ne pas dire abandonnée, et qui consistait à l'installation du téléphone à la Bourse du Travail.

Cette réclamation fut reconnue justifiée, surtout après les explications du secrétaire général qui nous fit remarquer le peu de progrès réalisé dans le placement pour l'année 1894.

La Commission exécutive, usant de son droit d'initiative, décida à l'unanimité de nommer une Sous-Commission chargée d'établir un devis approximatif de la dépense qu'occasionnerait l'installation et l'achat du matériel nécessaire à cet effet.

Les citoyens *Le Palmec, Garnavaux et Apert* furent chargés de soumettre une proposition dans ce sens au Comité général pour l'adresser et la défendre ensuite devant l'administration municipale.

La Sous-Commission prit les renseignements demandés près de l'administration des postes et télégraphes, et elle vient aujourd'hui vous soumettre les prix qui lui ont été fournis:

Cette dépense se divise en deux parties:

| | |
|---|---------|
| 1 ^o Premiers frais d'installation. | |
| A. Environ 900 mètres (au maximum) de fils conducteurs..... | 135 fr. |
| B. Achat de l'appareil complet (système Abert, n ^o 2)..... | 150 |
| 2 ^o Abonnement annuel..... | 200 |
| Total..... | 485 fr. |

Pour ce qui est de la pose des fils, le prix est uniforme et ne peut varier. Il n'en est pas de même pour l'appareil qui est vendu par une maison spéciale sous le contrôle de l'administration des postes et télégraphes. Nous avons demandé le prix des appareils qui servent le plus ordinairement, et le système Abert n^o 2 est celui qui conviendrait le mieux à l'emploi que nous lui destinons.

L'appareil Darsonval également pourrait être choisi, et comme les prix sont à peu près les mêmes, il ne peut y avoir là qu'une question de goût et d'appréciation.

Pour l'abonnement, c'est autre chose. Au prix de 200 fr. par an, il est bien entendu que le téléphone ne pourra servir que pour les besoins de la Bourse et qu'il ne pourra être mis à la disposition de particuliers à particuliers, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles. Seul, le secrétaire général, ou en cas d'absence, son représentant autorisé, pourront se servir de la correspondance téléphonique:

Dans ces conditions, nous venons de-

mander au Comité général de bien vouloir nous autoriser à demander à l'administration municipale un crédit supplémentaire à l'exercice 1895, se décomposant comme suit:

| | |
|--|---------|
| 1 ^o Une augmentation ordinaire de 200 fr. au budget de la Bourse du Travail pour frais d'abonnement annuel, ce qui de 4,500 fr. la porterait à 4,700..... | 200 fr. |
| 2 ^o Un crédit extraordinaire de 300 fr. à l'exercice 1895, savoir: | |
| Installation de fils conducteurs..... | 135 fr. |
| Achat d'un appareil complet..... | 150 |
| Imprévu..... | 15 |
| Total..... | 300 |
| | 500 fr. |

Les membres de la Commission:

LE PALMEC, GARNAVAUX, APERT.

La lettre suivante a été adressée à M. le Maire de Nantes:

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous remettre inclus: 1^o le rapport de la sous-commission chargée d'étudier la question de l'établissement du téléphone à la Bourse du Travail; 2^o un extrait du procès-verbal de la réunion du Comité général du 22 janvier, où le rapport a été adopté ainsi qu'une autre proposition du citoyen Le Biboul.

Ces deux pièces sont relatives à la demande que je suis chargé de vous adresser, de bien vouloir faire installer le téléphone à la Bourse du Travail et nous faciliter la création d'un emploi de courantin qui permettra à notre concierge, remplissant les fonctions de greffier au bureau d'embauchage, de ne jamais s'absenter.

Les membres de la Bourse du Travail espèrent, Monsieur le Maire, que vous reconnaîtrez l'utilité et même la nécessité de ces deux créations et que vous voudrez bien en proposer l'adoption à la Commission du budget et au Conseil municipal.

D'un autre côté, je vous serai bien obligé de bien vouloir demander à la Commission du budget de recevoir les citoyens Le Palmec, Garnavaux, Apert, Le Biboul et Maillet qui lui donneront toutes les explications qu'elle désirera sans aucun doute pour s'éclairer et qui développeront les raisons qui motivent notre demande.

Vous voudrez bien me faire connaître les jour et heure fixés par la Commission, afin que je puisse faire prévenir à temps les camarades sus désignés.

Veillez, etc.

Pour le Comité général et par ordre:

Le secrétaire général, D. COLOMBE.

CONSEIL NATIONAL OUVRIER

Procès-verbal de la séance du 21 janvier

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Avant de déclarer le Conseil National définitivement constitué, les citoyens présents, Colombe, Maillet, Tulève, Le Biboul, Louis, Blanchard et Templé déposent les mandats respectifs qu'ils ont eu l'honneur

de recevoir des différentes Fédérations centrales.

De la vérification de ces pouvoirs, il ressort la représentation suivante :

Fédération des Bourses du Travail : Colombe, Louis et Le Biboul.

Fédération Métallurgique : Tulève.

Fédération des Chemins de fer : Maillet.

Fédération du Bâtiment : Templé.

Comité d'organisation de la Grève générale : Blanchard.

Après quelques appréciations échangées, il est procédé à la formation du bureau.

Le citoyen Le Biboul est nommé secrétaire, le citoyen Maillet trésorier.

Une discussion générale s'engage sur le rôle et les attributions du Conseil National. Les délégués reconnaissent l'importance du rôle qui leur est confié.

Les citoyens Tulève et Maillet posent en principe que l'effacement personnel des délégués doit être complet devant l'autorité des organisations centrales qu'ils représentent.

Colombe et Le Biboul considérant que beaucoup de Fédérations n'ont pas envoyé de mandats et par conséquent, le Conseil étant incomplet, sont d'avis de leur lancer une circulaire à ce sujet. — Adopté.

Quelques noms de camarades devront leur être soumis, de façon à leur rendre le choix d'un délégué plus facile.

Les achats nécessaires au bureau sont votés.

Le *Bulletin* de la Bourse du Travail de Nantes est choisi comme organe officiel du Conseil National.

La prochaine séance est fixée au jeudi 7 février.

Le secrétaire, A. LE BIBOUL.

RAPPORT de la délégation du citoyen Colombe à Trignac

Sur la demande du Syndicat métallurgique de Trignac, la Commission de propagande me chargea d'assister à la réunion qui avait lieu le 22 janvier, à deux heures du soir.

Les membres du Syndicat me firent un chaleureux accueil ainsi qu'au citoyen Abraham, conseiller municipal de Saint-Nazaire, qui avait été également convoqué à cette réunion.

La situation pécuniaire de nos vaillants camarades est loin d'être brillante. A la fin de la grève, ils devaient aux commerçants, ainsi qu'on vous l'a déclaré d'ailleurs, 18,000 francs. Aujourd'hui elle est encore de 8,922 francs. Sur les 190 francs en caisse, ils n'ont pas hésité à adresser la somme de 100 francs pour les grévistes de Roanne et de régler leurs cotisations à la Fédération métallurgique.

A cette réunion, il s'agissait pour le Syndicat de veiller à l'application stricte des engagements pris entre la Compagnie et les grévistes à la suite de la grève de l'année dernière.

Diverses manœuvres ont été faites par le successeur de M. Lamarche pour tourner ces questions brûlantes.

Le procédé actuel consiste en ceci : Au laminage en acier, la production moyenne

est de 17 à 18 tonnes par jour ou nuit, comme l'on voudra, puisque les équipes sont doubles. Le chef de fabrication, bon enfant, se garde bien de morigéner les hommes de l'équipe, loin de là. Leur parlant de la concurrence, il leur annonce que la Société mange de l'argent pour le plaisir de donner à manger à ses ouvriers, que les actionnaires ne touchent aucun dividende et qu'en face d'une situation pareille les ouvriers consciencieux sauront apporter une bonne volonté pour produire davantage et élever la moyenne de production à 25 tonnes. « Si vous arrivez à » 25 tonnes aujourd'hui, leur dit-il, je » paie l'apéritif ce soir. »

Naturellement cela prend, au lieu de 25, l'équipe produit 27 tonnes. Le chef de fabrication envoie chercher cinq francs d'absinthe que, certainement, il ne paie pas de sa poche et le tour est joué. Bénéfice net pour la maison : fr. 200.

Bien plus joués encore ceux qui ont touché à l'apéritif. Le gain de la famille ne s'est pas élevé d'un centime. Si la commande en cours devait durer six mois, elle sera terminée dans 4 mois ou 4 mois et demi. Ce sera 6 semaines ou 2 mois de chômage de plus à ajouter à celui qui existe déjà, la misère au foyer, le trouble dans le ménage et l'avachissement du travailleur prêt à courber l'échine sous le joug de l'exploiteur.

Oh ! pauvre apéritif ! C'est avec succès que notre camarade Abraham a fait ressortir les canailleries d'une pareille façon de procéder.

Dans les conditions arrêtées à la suite de la grève de l'année dernière, tous les grévistes sans distinction devaient reprendre leur poste à l'exception des puddleurs, où il y avait certaines modifications d'apportées. A première vue, cet engagement fut à peu près rempli.

Mais pour la Compagnie battue, il fallait une revanche, et cette revanche devait être faite sur le dos des *principaux solidisant meneurs* de la grève.

On trouva des moyens ingénieux qui certes font le plus grand honneur à ceux qui en ont fait la découverte et qui plus tard serviront à les classer dans les vitrines où sont placés les spécimens mal-faisants.

Un tel a un poste de confiance, chauffeur, par exemple. Depuis plusieurs années, il n'a jamais manqué à son devoir. Le mois dernier, sa femme a le bonheur, pour ne pas dire le malheur, de le rendre père une fois de plus. Au moment d'aller prendre son travail, sa femme se trouve malade. Entre elle et la Compagnie, il n'hésite pas. Qui donc l'en blâmerait ?

Le lendemain, il retourne à l'usine. Un homme d'inconduite aurait été renvoyé sur-le-champ. On ne pouvait lui faire ce reproche. Pour son travail, il avait les meilleures notes, mais.... il avait le crayon rouge de la grève.

« J'ai été obligé de mettre quelqu'un à » votre place, lui dit son chef ; je ne puis » le renvoyer comme ça ; venez d'ici quel- » ques jours, je verrai à vous trouver un » autre emploi. »

Un mois est écoulé et l'ouvrier est tou-

jours sur le pavé (terme employé généralement, puis qu'il n'y a pas de pavés à Trignac).

Je me passe de commentaires.

Heureusement que le Syndicat a décidé d'écrire à la direction pour savoir exactement si ce camarade serait ou non repris à l'usine.

Pour moi, je ne le pense pas.

Autre manière de procéder.

Il existe une Société de secours mutuels, dont l'honorable maire de Montoir, M. Barbin, est le médecin.

Tout ouvrier malade, sitôt rétabli, peut reprendre son travail ; mais pour le travailleur blessé au champ d'honneur, il n'en est pas de même.

Voici, d'ailleurs, le libellé du certificat à produire :

USINES DE TRIGNAC

N°

DEMANDE D'ADMISSION

Nom

Prénoms

Profession

Blessé le

peut reprendre son travail.

Le 189

Le Chef de la Comptabilité,

Embauché (provisoirement ou définitivement)

Service

En qualité de

en remplacement de

Le Contre-Maitre, Le Chef de Service,

Vu : *Le Directeur Général,*

Qu'en pense M. le docteur Barbin ?

Comme médecin, il est subordonné aux agents de la Compagnie, mais, comme représentant de la population ouvrière de Trignac, il doit se rappeler les engagements pris, car il est un fait indéniable que cette manière d'agir n'est qu'une façon d'épurer petit à petit les ouvriers gênants, ensuite mettre à la porte ceux qui, ayant contracté une blessure assez sérieuse, pourraient s'en prendre à la Compagnie.

Voilà l'exacte vérité, qu'on nous prouve le contraire ?

Le Syndicat a juré de combattre ces abus, il n'y faillira pas.

Ce rapport devant être inséré dans notre *Bulletin Officiel*, vous comprendrez, Citoyens, que je ne cite aucun nom des camarades intéressés pas plus que de ceux qui m'ont fourni ces renseignements.

Après un échange de vues sur la situation générale et la discussion de questions de moindre importance, l'assemblée vota une adresse de remerciements au citoyen Abraham ainsi qu'à la Commission de propagande de la Bourse du Travail de Nantes qui m'avait délégué à leur réunion.

Tant en son nom personnel qu'au nom du citoyen Abraham, je m'empressai de

déclarer à nos amis que nous n'avions pas besoin de remerciements. Les camarades de Trignac avaient cru devoir demander notre concours, nous étions présents. Le jour où Saint-Nazaire ou Nantes auraient besoin du concours de Trignac, nous savons qu'il ne leur fera pas défaut.

Voilà, Citoyens, le compte rendu du mandat qui m'a été confié. J'ose espérer qu'étant conforme aux traditions et aux idées que nous défendons tous les jours, vous approuverez ma conduite en ajoutant à la liste déjà si longue des succès remportés tous les jours : Une bonne journée de plus pour la marche en avant de l'affranchissement du Proletariat

Le Délégué, D. COLOMBE.

PARTIE NON OFFICIELLE

FÉDÉRATION DES BOURSES DU TRAVAIL
DE FRANCE

IV^e Congrès des Bourses du Travail

Qui sera tenu à Nîmes le 9 juin 1895

CAMARADES,

En vertu du mandat qu'elle a reçu d'organiser à Nîmes le Congrès de 1895, notre Bourse du Travail fera tout son possible pour se rendre digne de la haute confiance qui lui a été témoignée par le Congrès des Bourses du Travail tenu à Lyon le 25 juin dernier.

L'œuvre entreprise par la Fédération des Bourses du Travail, qui n'est qu'à sa quatrième année d'existence, n'a pas été stérile pour le prolétariat : de tous les points du pays, des Bourses du Travail ont surgi, les Syndicats se sont multipliés, le nombre d'adhérents aux organisations ouvrières s'est accru dans des proportions inespérées, mais il reste encore beaucoup à faire pour assurer le triomphe définitif de nos justes revendications.

Chaque assise apporte sa part à l'œuvre émancipatrice qui s'élabore lentement, mais sûrement, au sein de nos organisations ouvrières. Des résolutions importantes ont déjà été prises par les Congrès de notre jeune Fédération, par le Congrès de Lyon, en ce qui concerne plus particulièrement la création d'un *Bulletin officiel*, d'une importance capitale, pour l'existence de la Fédération et de la mission économique qu'elle a le désir de remplir en facilitant les recherches de travail et le développement intellectuel des travailleurs.

Pour aujourd'hui, nous ne saurions fixer d'avance l'ordre du jour du prochain Congrès ; il appartient, en effet, à chaque organisation, dans leur pleine souveraineté, d'examiner les questions qu'elles désiraient voir figurer à son ordre du jour. Rappelons, cependant, que les questions inscrites d'offices sont :

1^o Compte-rendu des travaux du Comité fédéral ;

2^o Compte-rendu financier ;

3^o Y a-t-il lieu de modifier l'article 5 ;

La date du Congrès est fixée aux 9, 10, 11 et 12 juin, et le dernier délai pour les propositions à inscrire à l'ordre du jour, au 1^{er} avril, afin de prévenir à l'avance les Bourses du Travail de l'ordre du jour définitif du Congrès.

C'est avec le concours de toutes les institutions semblables, que la Bourse du Travail de Nîmes compte mener à bonne fin les travaux qui lui ont été confiés.

Vive les Bourses du Travail !

Pour la Fédération,

Le secrétaire,

R. CORDIER.

Pour la Commission d'Organisation

Le secrétaire,

V. BRUGUIER.

Adresser toutes les correspondances concernant le Congrès au Secrétariat de la Fédération des Bourses du Travail, 80, rue de Bondy, Paris.

BUDGET DES CLASSES OUVRIÈRES

Lacune regrettable, disait récemment un ancien député, il n'a jamais été démontré catégoriquement qu'à l'abaissement du taux des salaires correspond une plus-value excessive des produits alimentaires et du logement. Une étude, publiée par la *Revue socialiste* de décembre, comble cette lacune. MM. Fernand et Maurice Pelloutier, qui ont entrepris d'exposer les conditions actuelles du travail et de la vie ouvrière en France, affirment que, si le taux moyen des salaires s'est élevé, depuis trente ans, d'environ 17 0/0, la situation des classes ouvrières n'en est pas moins plus difficile aujourd'hui qu'à cette époque, le prix des denrées s'étant élevé de 22 à 23 0/0, et celui des loyers de 12 à 13 0/0.

Mais, dira-t-on, s'il existait un tel écart entre le revenu et la dépense, comment l'ouvrier pourrait-il vivre ? Les auteurs expliquent ce problème, en apparence insoluble, en termes qui paraissent réellement irréfutables. A l'aide des statistiques de l'alimentation publiées depuis le commencement de ce siècle par Lavoisier, Tessier, Benoiston de Châteauneuf, Armand Husson, le docteur Bertillon, ils montrent en quelle proportion s'est réduite par période décennale la consommation publique. Or, cette réduction se trouve à peu près égale à l'augmentation des dépenses. Le déficit des classes pauvres se compose donc, au point de vue économique, de l'écart entre la réduction de la consommation et l'augmentation des cours, et au point de vue de l'hygiène : de la déperdition de force due à l'abaissement de la consommation en viande.

A citer deux documents curieux. Le premier, tiré, si nos renseignements sont exacts, d'une annonce légale, donne le rapport du revenu brut au prix d'achat de sept immeubles appartenant au même propriétaire. Quatre, situés dans les quartiers les plus excentriques de Paris, rapportent de 12.01 à 18.13 0/0 ; les trois autres, situés dans les plus brillants quartiers, ne donnent que de 8.20 à 10.11 0/0. « Ainsi s'explique, disent MM. Fernand et Maurice

Pelloutier, la faveur qu'attachent les capitalistes aux propriétés excentriques. »

Le second document indique pour sept revenus annuels, variant de 840 à 6,000 francs, la proportion des dépenses de nourriture et de loyer. Il en ressort que la dépense s'élève pour le moindre revenu à 74.5 0/0 et pour le plus élevé à 45 0/0 seulement, ce qui justifie la conclusion de nos confrères : « Qu'aux termes du contrat social actuel, les gros revenus ont seuls droit à dégrèvements et à réductions ».

NOBLE INITIATIVE

Le citoyen Colombe, secrétaire général de la Bourse du travail, nous communique la lettre suivante, qui lui a été adressée personnellement par M. Le Cadre, président du Syndicat général des sociétés de secours mutuels, caisses de retraites et de coopérations de la Loire-Inférieure.

Cette lettre reproduit entièrement ce que nous avons toujours déclaré ; aussi, est-ce avec un véritable plaisir que nous la soumettons à nos lecteurs, en constatant simplement les progrès obtenus depuis quelques années, par suite de notre propagande entièrement économique.

Nous n'y ajouterons aucun commentaire.

« Nantes, le 9 février 1895.

» Monsieur et cher Collègue,

» Tout d'abord, je dois vous déclarer que je vous adresse ce mot en mon nom personnel.

» A diverses reprises, et vous devez vous en souvenir, je me suis énergiquement élevé contre la subvention accordée au Théâtre, sous le fallacieux prétexte que les arts doivent être protégés.

» Ma manière de voir et de penser n'a pas varié et ne variera jamais, car j'estime que ceux qui vont au théâtre, c'est-à-dire au plaisir, doivent s'offrir cette satisfaction avec l'argent pris dans leurs poches et non dans celles du voisin ; et j'ajoute que, là encore, les travailleurs malheureux paient une large part pour un plaisir dont ils ne jouissent pas.

» Hélas ! j'ai toujours parlé en vain, et à mes arguments on a toujours répondu par d'autres arguments qui à mes yeux sont absolument faux,

» Aujourd'hui, plus que jamais, la misère (et j'ai eu l'occasion de m'en assurer depuis quelques jours) est à son comble, c'est pourquoi je viens vous dire à vous, qu'on écouterait mieux sans doute, de vous élever contre la subvention théâtrale, laquelle en ce moment ferait bien à être partagée en nature entre ceux qui, à l'heure actuelle, n'ont ni feu ni pain.

» Vous ne me connaissez pas. Comme vous, je suis socialiste, et tous mes efforts tendront à aider ceux que l'injustice capitaliste et la misère atteint.

» Je vous envoie, Monsieur et cher collègue, mon meilleur salut fraternel.

» LE CADRE. »

Ne pouvant mieux dire, nous renvoyons cette missive à qui de droit, c'est-à-dire à l'Administration municipale.

LA RÉDACTION.

LA MISÈRE N'EXISTE PAS

Ah ! c'est trop fort, la misère n'existe pas ?
Mais c'est absurde et faux, car c'est à chaque

[pas
Qu'on la voit s'étaler, impudique ou sordide,
Au bras de son amant, le hideux suicide...
Et tenez, certain soir que j'allais à Pantin,
Je vis, en remontant le faubourg Saint-Martin
Un enfant tout en pleurs sortir d'une boutique,
Et chassé par ces mots : Tu n'es pas ma prati-

[que,
Va-t-en vendre plus loin ton litre et tes jour-
[naux,
Mais sors, sans caresser ma caisse de pruneaux.
Je fixais mon regard sur l'enfant bien chétif
Puis, sur ce commerçant qui, pour un vain
[motif,

Refusait d'acheter, avec désinvolture,
Le litre et les journaux à cette créature
Qui sans doute essayait, c'était plus que certain,
De vendre ces objets pour un morceau de pain.
L'enfant, toujours pleurant traversa la chaus-

[sée...
Soudain de mon cerveau jaillit cette pensée :

Soulager cet enfant est peut-être un devoir ?
Je vais donc l'essayer, si c'est en mon pouvoir.
Je rejoignais l'enfant en quelques enjambées,
Il marchait abattu, les épaules courbées ;
Semblant anéanti par son dernier refus.
Oh ! je le vois encore ; avait-il l'air confus
Lorsque je le priai de me dire la cause
Qui le forçait à faire une si pauvre chose.
Comme il restait muet, je lui dis doucement :

Réponds, sans avoir peur, et dis-moi franche-
[ment,
Vends-tu, pauvre petit, ces papiers et ce verre
Par un réel besoin ? — Oh ! oui, c'est par misère,
Me répond en pleurant le petit miséreux,
Et nous sommes chez nous des gens bien mal-

[heureux :
Mon père, sans travail, voulut casser la glace,
Mais au bout de huit jours il dut quitter sa
[place,
Il avait attrapé, par ce froid rigoureux,
Un rhume qui d'abord ne fut pas dangereux ;
Mais, hélas ! pas d'argent pour bien soigner
[mon père,

Son mal s'est empiré ; seule, ma mère espère
Que ce ne sera rien, mais papa lui répond :
Femme, détrompe-toi, mon mal est trop profond
Pour que j'assiste même à la pousse des feuilles,
Hélas ! nous n'irons plus sentir les chèvrefeuilles
Dans les Buttes-Chaumont par les beaux soirs
[d'été,

Ni courir dans ces bois qui donnaient la santé
A ce pauvre petit pour toute une semaine,
Non, je n'y serai plus, car ma carcasse humaine
Reposera bientôt dans la cité des morts...
Et moi, me dit l'enfant, je fais tous mes efforts
Pour contenir mes pleurs ; et tenez, c'est hor-

[rible
D'être sans pain ni feu, par un froid si terrible.
Nous avons tout vendu : le linge, les effets,
Nos lits et la commode, et bien d'autres objets.
Il ne nous reste rien. Voyez, l'histoire est triste...
C'est vrai, dis-je au gamin. Tiens, viens chez
[l'herboriste,

Nous allons acheter un bon adoucissant
Pour ton malheureux père, et puis, tout en pas-
[sant
Devant le boulanger, le boucher, la fruitière,
Nous prendrons ce qu'il faut pour la famille
[entière.

Je fis donc mes achats et je dis au gamin :
Voici de quoi manger pour ce soir et demain.
Prends ces vingt sous, embrasse-moi, nous
[serons quittes,
Moi, je file à Pantin terminer mes visites.

Il était temps : j'aurais pleuré !

PIERRE NITOU

ENRICHI PAR LE TRAVAIL

Si l'ouvrier, dans sa jeunesse,
était économe, il pourrait as-
surer sa vieillesse et mettre
ses vieux jours à l'abri du
besoin.

(Paroles d'un économiste
bourgeois.)

L'évaluation des biens laissés par Jay
Gould, « le roi des chemins de fer, » vient
d'être faite.

Elle s'élève exactement à 80,934,580 dol-
lars, soit plus de 400 millions de francs.

En supposant qu'un ouvrier gagne 1,000
francs par an, — ce qui n'a rien d'exagéré,
pensons-nous, — il faudrait 400,000 an-
nées de travail pour épuiser cette formida-
ble fortune.

Or, si l'on admet qu'un ouvrier puisse
travailler quarante années consécutives, il
faudrait 10,000 ouvriers pour amasser cette
fortune.

Voilà ce que produit l'ordre capitaliste.
Un homme peut posséder une fortune égale
à celle que dix mille autres mettraient qua-
rante ans à produire.

C'est ce que les économistes bourgeois
appellent « s'enrichir par le travail ». Le
travail... des autres.

MOUVEMENT SOCIAL

Statistique de la criminalité

D'un rapport officiel sur la question de
la récidive, qui est actuellement le plus
grand problème qui s'impose à la justice
pénale et aussi à la statistique criminelle,
nous extrayons le passage suivant :

« Ce qu'il importe de considérer, c'est la
proportion de la récidive, relativement à
chaque nature d'affaire. Or, si l'on décom-
pose ainsi le chiffre moyen qui l'exprime,
la récidive est, en fait d'ivresse et de va-
gabondage, de 62 et 61 0/0, tandis qu'en
fait de vol, elle n'est plus que de 33 0/0,
et, en fait d'abus de confiance ainsi que
d'escroquerie, de 32 0/0.

» La concordance presque parfaite de
ces trois dernières proportions ayant trait
à trois délits similaires ne laisse pas d'être
fâcheuse. Elle montre qu'il n'est pas vrai
d'imputer aux seuls récidivistes, ou aux
récidivistes principalement, l'augmenta-
tion des délits les plus graves, puisque les
deux tiers des soustractions frauduleuses
sous différents noms ont été commis par
de nouvelles recrues de l'armée crimi-
nelle ».

Mais ces nouvelles recrues de l'armée
criminelle ne sont-elles pas dues à une re-
crudescence du chômage et de la misère ?
Et cette constatation que c'est surtout en
fait d'ivresse et de vagabondage que les ré-
cidivistes sont le plus nombreux, n'est elle
pas la meilleure preuve de l'accroissement
de l'armée des sans travail ?

Les ivrognes arrêtés sont pour la plupart
des malheureux qui boivent, faute de pou-
voir manger.

Et le vagabondage, qu'est-ce autre chose,
sinon le dénuement absolu honteusement
déclaré délictueux ?

Conclusion :

A la relégation répressive, il serait temps
de substituer la relégation préventive des
misérables dans une maison hospitalière.

ADRIEN VEBER,
de la Revue socialiste.

BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de
Nantes prévient toutes les personnes soucieuses
de l'instruction morale et scientifique de la classe
ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les
journaux, livres, brochures, etc., qu'elles vou-
draient bien offrir à sa Bibliothèque.

Le Gérant : D. COLOMBE

20 fr. PORTRAITS 20 fr.

AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

Reproduction grandeur naturelle
Défie toute concurrence

A. LE BIBOUL, 8, rue de l'Émery

Réduction de 40 p. 0/0 aux Ouvriers Syndiqués

PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1^{er} prix de l'École de Médecine et de Pharmacie

8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité
de ses prix que par la pureté absolue de ses
produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de
falsifications.

Réparations de Meubles — Menuiserie diverses

TRAVAIL A FAÇON

Affutage de Scies en tous Genres

MARCEL TULÈVE

Modelleur-Mécanicien

Rue de Barbin, 3 — NANTES

Modèles pour fonte et cuivre. | Denturés d'Engrenages.

Outils Montés en tous genres

pour Menuisiers, Ebénistes, Charpentiers, Tonneliers, etc.

RÉPARATIONS D'HARMONIUMS

M^{me} LEVAVASSEUR
SAGE-FEMME

Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours
et d'Angers

MAISON D'ACCOUCHEMENT

7, Rue Crébillon

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

Nota — Dans l'intérêt de ses Clientes, M^{me} Levavasseur
leur conseille toujours de lui faire quelques
visites pour éviter des accidents.